

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 13 décembre 2016 à 19h45, à la salle des délibérations du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, maire, à laquelle sont présents :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : madame Francine Tétreault, OMA, directrice générale et madame Mélanie Calgaro, OMA, greffière.

Des personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1 Entente de tarification publicitaire avec le Journal de Chambly pour l'année 2017 pour le service du Greffe

4.2 Appui à la demande de subvention formulée par la Chambre de Commerce au Coeur de la Montérégie dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (2^e appel 2016) de la Municipalité régionale de comté de Rouville pour le projet « Récoltes en Fête »

4.3 Appui à la demande de subvention formulée par Nature-Action Québec dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (2^e appel 2016) de la Municipalité régionale de comté de Rouville pour le projet de conservation du lac des Pères et interprétation de la nature pour les écoles

4.4. Trésorerie

4.4.1 Présentation des comptes

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.1.1 Adoption du règlement numéro 1107-12-16 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1107-08 intitulé Règlement relatif au financement par mode de tarification de certains biens, services et activités dispensés par la Ville de Marieville* »

5.1.2 Adoption du règlement numéro 1180-16 intitulé « *Règlement entérinant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Société d'exploitation de la centrale de traitements d'eau Chambly-Marieville-Richelieu* »

5.1.3 Adoption du règlement numéro 1181-16 intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taux de taxation, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2017* »

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 53.

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M16-12-359

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

2) **ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3) **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4) **ADMINISTRATION**

4.1 **ENTENTE DE TARIFICATION PUBLICITAIRE AVEC LE JOURNAL DE CHAMBLY POUR L'ANNÉE 2017 POUR LE SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT la confirmation de tarification publicitaire pour 2017 soumise par le Journal de Chambly en date du 18 novembre 2016 afin que la Ville de Marieville puisse bénéficier d'un tarif réduit selon un nombre de lignages minimums dans une année;

M16-12-360

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean
IL EST RÉSOLU :

D'accepter la confirmation de tarification pour 2017 proposée par le Journal de Chambly, jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante au coût de 0,92 \$, excluant les taxes, par ligne agate, pour un volume minimal de 28 500 lignes agates pour l'année 2017.

D'approprier le montant nécessaire des postes budgétaires respectifs et de les affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.2 APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE AU COEUR DE LA MONTÉRÉGIE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (2^E APPEL 2016) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE POUR LE PROJET « RÉCOLTES EN FÊTE »

CONSIDÉRANT le deuxième appel 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce au Coeur de la Montérégie a déposé une demande de subvention pour leur projet « Récoltes en Fête » dans le cadre du 2^e appel 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

CONSIDÉRANT que le projet « Récoltes en Fête » est un événement qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2017 au parc Édouard-Crevier, au cours duquel il y aura des dégustations de produits du terroir, vente de produits par des commerçants locaux, vente de boissons alcoolisées, tenue d'un souper VIP, animation, programmation musicale, musée agricole, etc.;

M16-12-361

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Monic Paquette
IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville appuie moralement la demande de subvention de la Chambre de Commerce au Coeur de la Montérégie déposée pour leur projet de la tenue de l'événement « Récoltes en Fête » dans le cadre du 2^e appel 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016 de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.3 APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR NATURE-ACTION QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (2^E APPEL 2016) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE POUR LE PROJET DE CONSERVATION DU LAC DES PÈRES ET INTERPRÉTATION DE LA NATURE POUR LES ÉCOLES

CONSIDÉRANT le deuxième appel 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec a déposé une demande de subvention pour le projet de conservation du lac des Pères situé dans le mont Rougemont et d'interprétation pour les écoles dans le cadre du 2^e appel 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016 de la Municipalité régionale de comté de

Rouville;

CONSIDÉRANT la grande valeur écologique de ce lot;

CONSIDÉRANT que le potentiel éducatif de ce lot est immense et que la Ville de Marieville a manifesté son intérêt à favoriser l'accès à ce lot pour des fins éducatives, soit pour les élèves des écoles et des groupes scouts;

CONSIDÉRANT que des démarches ont été entreprises par la Ville de Marieville avec l'organisme Nature-Action, afin qu'il soit procédé à la conservation de ce lot et que la Ville de Marieville est d'accord qu'une servitude de conservation en faveur de Nature-Action inc. pour ce lot (lac des Pères) soit signée;

M16-12-362 SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu
 APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort
 IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville appuie moralement la demande de subvention de Nature-Action Québec déposée pour le projet de conservation du lac des Pères, situé dans le mont Rougemont et d'interprétation de la nature pour les écoles dans le cadre du 2^e appel 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016 de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.4 TRÉSORERIE

4.4.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

M16-12-363 SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette
 IL EST RÉSOLU :

D'approuver les listes des comptes payés et à payer jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à effectuer les paiements à qui de droit.

En date du 8 décembre 2016, les comptes totalisent la somme de 283 559,48 \$ et se répartissent comme suit :

Fonds d'administration	201 921,58 \$
Salaires payés le 1 ^{er} décembre 2016	38 716,09 \$
Salaires payés le 8 décembre 2016	42 921,81 \$
Total des salaires	81 637,90 \$

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

5) **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.1.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-12-16
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-08 INTITULÉ RÈGLEMENT
RELATIF AU FINANCEMENT PAR MODE DE
TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET
ACTIVITÉS DISPENSÉS PAR LA VILLE DE MARIEVILLE »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 1107-12-16 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1107-08 intitulé Règlement relatif au financement par mode de tarification de certains biens, services et activités dispensés par la Ville de Marieville* » fut donné par monsieur Gilbert Lefort, conseiller, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et que le projet de règlement fut remis aux membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C 19);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que les mentions exigées par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été faites;

M16-12-364

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort
APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le règlement 1107-12-16 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1107-08 intitulé Règlement relatif au financement par mode de tarification de certains biens, services et activités dispensés par la Ville de Marieville* » tel que présenté.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

5.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1180-16 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENTÉRINANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENTS D'EAU CHAMBLY-MARIEVILLE-RICHELIEU »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 1180-16 intitulé « *Règlement entérinant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Société d'exploitation de la centrale de traitements d'eau Chambly-Marieville-Richelieu* » fut donné par monsieur Pierre St-Jean, conseiller, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et que le projet de règlement fut remis aux membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C 19);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que les mentions exigées par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été faites;

M16-12-365

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Monic Paquette
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le règlement 1180-16 intitulé « *Règlement entérinant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Société d'exploitation de la centrale de traitements d'eau Chambly-Marieville-Richelieu* » tel que présenté.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

5.1.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1181-16 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 1181-16 intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taux de taxation, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2017* » fut donné par madame Caroline Gagnon, conseillère, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et que le projet de règlement fut remis aux membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C 19);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que les mentions exigées par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été faites;

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon
APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le règlement 1181-16 intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taux de taxation, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2017* » tel que présenté.

M16-12-366

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

5.2 AVIS DE MOTION

6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7) COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Le maire informe les citoyens qu'il y aura une collecte de sapins par la Municipalité régionale de comté de Rouville, le lundi 16 janvier 2017, tant pour le secteur urbain que le secteur rural. Pour de plus amples informations, le maire invite les citoyens à consulter le site internet de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

Le maire informe les citoyens que les services municipaux seront fermés du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement, pour la période des Fêtes soit, l'Hôtel de Ville, le service des Travaux publics, le service de Sécurité Incendie, le service des Loisirs et de la Culture, ainsi que la Bibliothèque commémorative Desautels.

Le maire informe également les citoyens que la période d'inscription aux activités des Loisirs et de la Culture est présentement en cours. Les citoyens peuvent faire leurs inscriptions par internet, sur le site de la Ville ou en se présentant aux bureaux de la Maison des Loisirs le 13 décembre 2016, entre 17h et 21h et le 14 décembre 2016, entre 9h et 20h.

Le maire, en son nom et au nom des membres du Conseil municipal et des employés des différents services municipaux, souhaite santé, amour et prudence et manifeste son plaisir de revoir tous les concitoyens en janvier 2017.

8) PÉRIODE DE QUESTIONS

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Gilles Delorme
Maire

Mélanie Calgaro, OMA, notaire
Greffière
